Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Guerville

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

COMMUNE DE FLACOURT

DELIBERATION DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel CORBEAU.

Etaient présents : Mmes Corinne BARBIER, Isabelle BENINCASA, Séverine LE GOFF, Marie VACQUERIE, et MM Bernard Jean-Luc, Pascal CHAGNIOT, Daniel CORBEAU, Charles DUPILLE, Gilles LEFEVRE, Laurent PAPINEAU.
Etait absent excusé : M. Philippe BORS.
Est élue secrétaire de séance : Mme Marie VACQUERIE

TAXE d'AMENAGEMENT :

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, un taux de 4%.
- d'afficher cette délibération en mairie.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Daniel CORBEAU

MAIRIE DE FLACOURT (YVELINES)

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en sous préfecture
De Mantes la Jolie le ...03.11.14.....
De sa publication le...03.12.14
Le Maire.